

COURS 3

La linguistique moderne. Ferdinand de Saussure – les grandes lignes de son *Cours de linguistique générale* et les concepts fondamentaux servant de base aux études linguistiques ultérieures.

Le fondateur de la linguistique moderne est incontestablement le savant suisse Ferdinand de Saussure, dont les conférences, reconstruites à partir des notes de ses étudiants, ont été publiées en 1916 sous le titre de *Cours de linguistique générale*. Cet ouvrage a influencé profondément la pensée linguistique du XX^e siècle et a donné naissance au courant appelé structuralisme.

Les grandes orientations du *Cours* de Saussure sont les suivantes :

- la linguistique est une science, rigoureuse, systématique.
- la linguistique est une discipline descriptive qui s'intéresse à tous les usages de la langue.
- la linguistique s'intéresse à toutes les langues, en les mettant sur un pied d'égalité.
- la linguistique privilégie la langue orale.
- la linguistique prend pour objet la réalité intrinsèque de la langue : celle-ci est envisagée en elle-même et pour elle-même, en écartant toute observation extralinguistique.
- la linguistique devient une étude du système de la langue à un état donné de son évolution.

Les concepts fondamentaux du Cours

1. Synchronie/diachronie

La synchronie concerne les rapports entre choses coexistantes, où toute intervention du temps est exclue. On étudie un état de langue considéré dans son fonctionnement à un moment donné du temps ; en revanche, dans le cas de **la diachronie**, on ne considère qu'une chose à la fois mais dans son développement historique (pater [lat.] > paire [X^e s.] > padre [XI^e - XII^e s.] > père).

On peut étendre la diachronie à l'étude évolutive d'états de langue successifs : ainsi, la diachronie devient-elle une succession de synchronies¹.

Saussure, ainsi que la linguistique qui suit, accordent la primauté à la synchronie avec l'argument suivant : les locuteurs d'une langue n'ont nul besoin d'en connaître l'évolution historique pour la parler. La tâche de la description synchronique est de formuler les règles telles qu'elles opèrent dans la langue à un moment donné.

Il est important de signaler qu'un état de langue dans un moment déterminé n'est jamais quelque chose d'homogène (existence au même moment de plusieurs groupes sociaux au sein de la même communauté linguistique, de plusieurs registres de langue [familier, soutenu], de différents dialectes, de différentes générations chacune parlant à sa façon...)

2. Langage, langue/parole

Langage : Faculté (naturelle) humaine, qui consiste en une prédisposition du cerveau humain à « constituer une langue », c'est-à-dire à apprendre et utiliser une langue. La *langue* et la *parole* sont des constituants du langage.

Langue : Produit social, convention adoptée par les membres d'une communauté linguistique². Système où les mêmes signes (mots) sont unis aux mêmes concepts. Système grammatical (et lexical) existant virtuellement dans les cerveaux d'un ensemble d'individus. « La langue est extérieure à

¹ Par exemple, on peut comparer l'ancien français avec le français moderne.

² Par exemple la langue française pour la société française.

l'individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier [...] elle est le produit (social) que l'individu enregistre passivement » (p.30-31 du *Cours*).

Parole : Acte individuel de volonté et d'intelligence par lequel la langue trouve sa réalisation dans des énoncés concrets. Grâce à la parole, le sujet exprime sa pensée personnelle : la parole est la langue en action.

Langue	Parole
Social	Individuel
Virtuel	Réalisé
Homogène	Hétérogène
Code	Message
Compétence	Performance
Psychique	Psycho-physique

- *Interdépendance de la langue et de la parole* :

La langue est nécessaire pour que la parole se réalise et soit intelligible – nous avons besoin d'un système de règles qui nous permette de parler; en revanche, la parole est nécessaire pour que la langue s'établisse ; historiquement, le fait de parole précède toujours. C'est en entendant les autres que nous apprenons la langue maternelle. Enfin, c'est la parole qui fait évoluer la langue : les changements (phonétiques, lexicales, morphologiques) dans la langue sont introduits dans celle-ci par la parole.

C'est la langue et non la parole qui constitue l'objet de la description linguistique conçue par Saussure. Mais ce système de règles qu'est la langue ne peut être décrit et analysé qu'en se fondant sur des énoncés réellement produits, c'est-à-dire sur la parole.

En étudiant la langue ainsi définie, Saussure a neutralisé tous les aspects individuels du langage, toutes les différences au sein d'une même langue. Ceci a donné naissance à des courants (sociolinguistique, pragmatique) qui se sont intéressés précisément à ces aspects négligés par la conception de la langue chez Saussure et par la dichotomie plutôt étanche entre langue et parole.

3. Le signe linguistique. Structure, arbitraire et immutabilité (fixité, constance)

- *Structure*. Le signe linguistique (ou le mot dans la langue) unit non une chose et un nom, mais un concept et une image acoustique. Le concept est l'idée que le mot évoque, son sens. L'image acoustique est la représentation dans le cerveau de l'homme des sons qui constituent le mot. Le signe linguistique est donc une entité psychique à deux faces. Par exemple, le mot « sœur » comporte deux éléments inséparables : le concept, l'idée de sœur d'une part, et d'autre part la représentation de la combinaison des trois sons /s/, /œ/, /r/. Saussure a substitué le terme **signifiant** à « image acoustique » et le terme **signifié** à concept.

- *Arbitraire*. Selon Saussure il n'y a aucun rapport de motivation entre le signifiant et le signifié d'un signe linguistique (pas de lien naturel entre le sens et le côté acoustique du mot – celui-ci n'évoque pas le sens du mot comme le pensaient les naturalistes du V^e siècle). A preuve la diversité des langues : le signifié « bœuf » a pour signifiant /bœf/ en français et /oks/ (ochs) en allemand. Les seuls mots qui peuvent poser problème à la généralisation du principe de l'arbitraire sont les *onomatopées* (ex : tic-tac, cocorico) et les *exclamations* (ex : aïe !).

- *Immutabilité*. Si, par rapport à l'idée qu'il représente, le signifiant apparaît comme librement choisi (immotivation du signe), par rapport à la communauté linguistique qui l'emploie, il n'est pas libre, il est imposé. La langue apparaît comme un héritage des siècles précédents, comme une convention admise par les membres d'une même communauté linguistique. Elle préexiste aux locuteurs.

4. La valeur du signe linguistique. La langue comme système.

La notion de valeur du signe linguistique ne peut être décrite en dehors de la conception de la langue en termes de système. Globalement, système signifie un tout solidaire, un ensemble où tout se tient, où les choses sont rangées selon un ordre établi. C'est un réseau complexe de relations entre des choses. Avec cette conception de la langue, Saussure refuse de considérer celle-ci comme une simple nomenclature de mots, une liste de termes correspondant à autant de choses, comme un agglomérat de sons, de mots et de formes. Et la valeur de chaque élément de la langue ne peut être décrite qu'en partant du système : « c'est du tout solidaire qu'il faut partir pour obtenir par analyse les éléments qu'il renferme » (p. 157 du *Cours*). La valeur d'un signe résulte donc du réseau de **ressemblances** et de **différences** qui situe ce signe par rapport à tous les autres signes. Un signe se définit comme tel (a une valeur) parce qu'il ressemble à un autre ou parce qu'il est différent de tous les autres signes du système. Son contenu n'est vraiment déterminé que par le concours de ce qui existe en dehors de lui. Par exemple, à l'intérieur d'une même langue, tous les mots qui expriment des idées voisines se limitent réciproquement : des synonymes comme *redouter, craindre, avoir peur* n'ont de valeur propre que par leur opposition : si *redouter* n'existait pas, tout son contenu irait à ses concurrents. Un autre exemple peut être donné dans le domaine grammatical : dans une langue comme le français, la catégorie *genre* contient deux éléments : féminin et masculin. Chacun de ses éléments tire sa valeur du fait qu'il s'oppose à l'autre : si, par exemple, l'élément *féminin* n'existait pas, toute la catégorie du genre serait supprimée puisqu'il n'y aurait pas d'opposition. C'est ce qui explique qu'il n'y a pas de système casuel à un seul cas, de même qu'il n'y a pas de catégorie de genre à un seul genre (mais au moins à deux, voire plus – comparer avec l'allemand où l'opposition est entre *féminin, masculin* et *neutre*).

Il est important de signaler que pour pouvoir dégager la valeur d'une unité au sein du système, il faut opposer celle-ci à des unités avec lesquelles elle partage des points communs. En effet, il n'y a guère d'intérêt d'opposer un chat à une imprimante (on n'oppose pas n'importe quelle unité à n'importe quelle autre); dans le domaine lexical, on oppose des unités formant des ensembles lexicaux (par exemple, les membres de la classe des sièges : chaise, fauteuil, etc., ou bien plusieurs synonymes); dans le domaine grammatical, on oppose les membres au sein d'une catégorie déterminée (le masculin et le féminin pour le genre, le singulier et le pluriel pour le nombre, le nominatif, l'accusatif, le datif pour les cas, etc.).

La langue, en s'appuyant sur la théorie de Saussure, peut être définie comme un système de valeurs, et l'existence de ces valeurs au sein du système étant assurée par les différences qui s'établissent entre elles, la définition de la langue peut acquérir la forme de système de différences.

5. Rapports syntagmatiques et rapports associatifs (paradigmatiques)

Si, dans une langue, il n'y a que des différences, tout signe linguistique recevra donc sa valeur de ses relations avec tous les autres : ces relations se manifestent à la fois sur le plan « horizontal » des combinaisons et sur le plan « vertical » des associations.

- Dans le discours, les mots entretiennent des rapports fondés sur le caractère linéaire de la langue. Ils se rangent les uns à la suite des autres sur la chaîne de la parole. Les combinaisons qui en résultent sont appelées par Saussure syntagmes³, lesquels sont toujours composés de deux ou de plusieurs unités consécutives (exemples : *re-lire* ; *contre tous* ; *la vie humaine* ; *s'il fait beau temps, nous sortirons*). Placé dans un syntagme, un terme n'acquiert sa valeur que parce qu'il est opposé à ce qui précède ou ce qui suit, ou à tous les deux.

- En dehors du discours, les mots offrant quelque chose de commun s'associent dans la mémoire et il se forme ainsi des groupes au sein desquels règnent des rapports très divers. Par exemple, dans *enseignement, enseigner, enseignons*, etc. l'élément commun à tous les termes est le *radical*. Dans *enseignement, armement, changement*, etc. l'élément commun est le *suffixe*. L'association peut reposer

³ A ne pas confondre avec le sens moderne de ce terme qui signifie un groupe d'éléments formant une unité hiérarchiquement organisée.

aussi sur la seule analogie des concepts (*enseignement, instruction, apprentissage, éducation...*) ou sur la simple ressemblance des images acoustiques (*enseignement, justement...*).

Comme exemple de la distinction plan syntagmatique/plan paradigmatique, on peut donner les différentes formes de conjugaison d'un verbe. Sur le plan paradigmatique, celui des associations mentales, nous aurons toutes les formes conjuguées (avec mention des 6 personnes et des désinences qui leur correspondent) à un temps donné (*je marche, tu marches, il marche, nous marchons, vous marchez, ils marchent*). Sur le plan syntagmatique en revanche, nous aurons, selon l'environnement, la réalisation d'une seule forme conjuguée à la fois. La raison en est enracinée dans la linéarité du discours.

Références bibliographiques pour les deux premiers cours :

Benveniste (Emile), Problèmes de linguistique générale 1, *Gallimard, Paris, 1966*.

Chiss, Filliolet, Maingueneau, Introduction à la linguistique française, *tome 1 et 2, Paris, Hachette, 2001*.

Lyons (John), Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique, *Paris, Larousse, 1970*.

Maingueneau (Dominique), Aborder la linguistique, *Seuil, Paris, 1996*.

Maingueneau (Dominique), Syntaxe du français, *Hachette, Paris, 1999*.

Saussure (Ferdinand de), Cours de linguistique générale, *Payot & Rivages, Paris, 1995*.

Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage (sous la direction de Jean Dubois), *Larousse, Paris, 1994*.